



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 5 février 2019 à 19h00

L'an deux mille dix-neuf le 5 février, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 30 janvier, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### **Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. BAILLARGEAT, M. ELIAS, M. BODIN, Mme QUERAL, Mme LANDAIS, M. CASTETS, Mme BAYLE, M. SABOURAUD, Mme LUCKHAUS, Mme BERTHIOT, Conseillers Municipaux.

### **Etaient excusés et représentés par pouvoir :**

M. GEDON à M. ELIAS, M. MONMARCHON à M. RIMARK, M. GABARD à Mme MERCHADOU

### **Etaient excusés :**

M. LORIAUD, M. VERDIER, Mme DUBOURG, Mme HOLGADO, M. INOCENCIO,

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ELIAS est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, lit l'ordre du jour, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 11 décembre 2018.

Le compte rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. LORIAUD à 19h11 et Mme DUBOURG à 19h46.

□□□□□□□□□□

### **Informations sur les décisions prises en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

#### **Décisions 2018**

D/2018/219—Relative à la formation e.etatcivil - Berger Levrault

D/2018/234--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal, au profit de la Délégation Régionale Aquitaine du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

D/2018/235--Mise à disposition des salles R1, R2, R3, R4, E10, E14, de la Chapelle, du Cloître et du Narthex du Couvent des Minimes au profit de l'association « Conservatoire de l'Estuaire »

D/2018/236--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'Église Réformée Évangélique de la Haute Gironde

N QUERAL : le siège social de l'association est désormais à ANGLADE. Il me semblait que la gratuité ne concernait que les associations blayaises.

M le Maire : Nous prenons note de cette remarque. Il est possible que nous ne disposions pas de cette information. Nous vérifierons cela et en fonction nous analyserons la suite à donner.

D/2018/237--Mise à disposition des salles 1 et 2, ainsi que des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de la F.C.P.E. des collèges et lycées

D/2018/238--Mise à disposition des salles E5, E10, R1, R4, de la Chapelle, du Cloître et du Narthex du Couvent des Minimes au profit de l'association « La Valériane »

D/2018/239--Mise à disposition de la salle E10 à l'étage du Couvent des Minimes au profit de l'association « Les Oreilles Décollées »

D/2018/240--Mise à disposition de la salle 4 de l'ancien Tribunal au profit de l'association Philatélique de Blaye

D/2018/241--Mise à disposition de la salle 9 de l'ancien Tribunal au profit de l'association Relais

D/2018/242--Mise à disposition de locaux situés au 7-9, rue Urbain Albouy au profit de l'Antenne locale du Secours Populaire Français

D/2018/243--Mise à disposition de la salle E10 à l'étage du Couvent des Minimes au profit de l'association « Théâtre des Grôles »

D/2018/244--Mise à disposition de la salle 4, des salles mutualisées de l'ancien Tribunal et de la salle Liverneuf, au profit de l'association « Université du temps libre »

D/2018/245--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association « Vie libre »

D/2018/246--Mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys au profit du club de karaté

D/2018/247--Mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys au profit du club de gymnastique volontaire

D/2018/248--Mise à disposition d'équipements sportifs municipaux au profit de l'IME de Blaye

D/2018/249--Mise à disposition d'équipements sportifs et locaux municipaux au profit du Stade Blayais Omnisports

D/2018/250--Mise à disposition du gymnase Robert Paul et son annexe au profit de la Section Gymnastique de l'Amicale Laïque de Blaye

D/2018/251--Mise à disposition d'équipements sportifs, des salles mutualisées de l'ancien Tribunal et de sites de la ville de Blaye au profit de la Communauté de Communes de Blaye

D/2018/252--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit du service de Placement Éducatif à domicile (P.E.A.D) de Libourne

D/2018/253--Mise à disposition de locaux de la Citadelle au profit de l'Office du Tourisme du canton de Blaye

D/2018/254--Mise à disposition de la salle de la Poudrière et du Couvent des Minimes au profit de l'Office du Tourisme du canton de Blaye

D/2018/255--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de la Mission Locale de la Haute Gironde

D/2018/256--Mise à disposition des équipements de type Samia des Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire pour l'organisation de manifestations organisées par la Mairie de Blaye durant l'année 2019

D/2018/257--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association « groupement des chasseurs du Blayais Cubzaguais »

D/2018/258--Mise à disposition de la salle de gymnastique rue Urbain Albouy au profit de l'association « Soleil le vent »

D/2018/259--Mise à disposition des salles E8, E10, E11, R1, R4, de la Chapelle, du Cloître et du Narthex du Couvent des Minimes au profit de l'association « Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire »

D/2018/260--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association Enquête et Médiation

D/2018/261--Mise à disposition de l'ancien cinéma « Le Monteil » au profit de l'association « Les Chantiers Théâtre de Blaye »

D/2018/262--Mise à disposition au profit de l'Inspection de l'Education Nationale des terrains de grands jeux de la Plaine des sports et des salles des écoles Rosa Bonheur et André Vallaeys

D/2018/263--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association ARQUEVA

D/2018/265--Mise à disposition des salles E6, E10, R1, R4, de la Chapelle, du Cloître et du Narthex du Couvent des Minimes au profit de l'association « Rencontres Musicales Haute Gironde »

D/2018/266--Mise à disposition de la salle Liverneuf, au profit de l'association « Les Cadets de l'Estuaire »

D/2018/267--Indemnisation suite au dégât des eaux du 07 septembre 2018 dans l'école Vallaeys

D/2018/268--Contrat de prêt d'un montant de 12 000 € pour le Budget annexe du Cinéma

M le Maire : nous l'avons abordé dans un précédent conseil municipal cette nécessité d'un prêt de 12 000 €. Cela était prévu au budget.

M BODIN : c'était la finalité, nous nous souvenions plus de la raison de cet emprunt.

M RIMARK : c'est pour financer la fin des travaux. Il y avait des problèmes sur les écrans.

M BODIN : c'était juste cela, ce n'était pas le montant qui nous inquiétait.

M RIMARK : on avait prévu au budget 13 000 € mais dans les faits 12 000 € suffisaient.

D/2018/269--Convention de formation professionnelle sur le thème « Représentant du personnel au CHSCT »  
D/2018/270--Demande de Subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), pour les travaux de confortement de la falaise, de restauration des remparts et de la gestion des eaux pluviales de la Citadelle de Blaye

D/2018/271--Passation d'un marché public de maintenance de fournitures - Maintenance et entretien de l'éclairage public

D/2018/272--Mise à disposition du gymnase Robert Paul au profit du club de basket « Les Fils de Roland »

D/2018/273--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit du groupe de Blaye de l'association « Alcooliques Anonymes »

D/2018/274--Modification des décisions N°D/2018/1 et N°D/2018/181 relatives à l'indemnisation suite au sinistre du 26 juin 2017 concernant de la perte de denrées alimentaires

D/2018/275--Mise à disposition d'une partie du Centre Technique Municipal au profit de l'organisme de formation FAUVEL

Arrivée de M LORIAUD : 19h10

D/2018/276--Contrat de maintenance des matériels, logiciels et systèmes utilisés pour le paiement par carte bancaire au camping municipal de Blaye

D/2018/277--Passation d'un abonnement à la solution e-attestations.com

D/2018/279--Mise à disposition de la bibliothèque municipale, au profit de l'association « Université du temps libre »

D/2018/280--Mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de l'association « Rando Pédestre du Blayais »

D/2018/281--Mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de l'association Préface

D/2018/282--Mise à disposition du Couvent des Minimes au profit de l'Orchestre d'Harmonie de Cars et Blaye

D/2018/283--Adhésion à l'association Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC)

D/2018/284--Convention pour le dispositif École & Cinéma en Gironde

D/2018/285--Mise à disposition de la salle 12 et des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de « l'Union Française d'Action vers l'Avenir »

M BAILLARGEAT : vous savez qui est cette association ?

M le Maire : Pour l'instant, c'est l'association des gilets jaunes du team Bel Air. On a fait une convention de 3 mois. Si les gilets jaunes se transforment en parti politique, ils seront traités comme un parti politique.

M BAILLARGEAT : parce que le siège social est à Saint Ciers sur Gironde.

M le Maire : vous savez avec les gilets jaunes, ça va et ça vient. Ils habitent un peu de partout.

M BAILLARGEAT : est ce que l'association est constituée ?

M le Maire : oui, elle est constituée. Je les reçois 1 fois par semaine. Nous avons des contacts très réguliers. Nous avons convenu 3 mois pour cette convention, c'est transitoire.

M BAILLARGEAT : et c'est gratuit ?

M le Maire : oui c'est gratuit, mais cette situation est transitoire.

D/2018/286--Mise à disposition du Couvent des Minimes au profit de l'association « Lions Club de Blaye »

### **Décisions 2019**

D/2019/1--Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « La Yourte à lire » avec la Compagnie « Duodélire »

D/2019/2--Passation d'un avenant à un marché public de fournitures - Renouvellement de l'infrastructure informatique

D/2019/4--Mise à disposition des locaux de l'école Groperrin au profit de l'association « Office Central de la Coopération à l'Ecole »

D/2019/5--Marché public de fournitures Impression de support de communication : le magazine municipal

D/2019/6--Avenant à la convention de formation professionnelle sur le thème « Représentant du personnel au CHSCT »

D/2019/7--Passation d'un contrat de cession pour Noël Solidaire.

## **1 - Autorisation de dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2019**

Rapporteur : M. RIMARK

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire peut engager, liquider et mandater entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date d'adoption du Budget Primitif des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice antérieur hors remboursement de la dette.

Ces dépenses, autorisées par anticipation, devront être reprises sur la base des autorisations telles que décrites par la suite, au Budget Primitif de l'exercice 2019.

Considérant la nécessité d'acquérir rapidement les matériels suivants, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'autorisation anticipée des dépenses suivantes :

1° Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- Article 2188 : Autres immobilisations corporelles
- Fonction 211 : Ecoles Maternelles
- Service gestionnaire : CTM - Service Centre : EB
- Montant : 510 €

Il s'agit de procéder à l'acquisition d'un lave-linge pour l'école maternelle Rosa Bonheur

2° Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- Article 2188 : Autres immobilisations corporelles
- Fonction 020 : Administration générale
- Service gestionnaire : MG - Service Centre : BAT 06
- Montant : 532 €

Il s'agit de procéder à l'acquisition d'un aspirateur pour l'entretien de l'hôtel de Ville.

3° Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- Article 2188 : Autres immobilisations corporelles
- Fonction 020 : Administration générale
- Service gestionnaire : CTM - Service Centre : BAT 07
- Montant : 2 000 €

Il s'agit de procéder à l'acquisition de matériels de chauffage pour l'atelier du Centre Technique Municipal.

Le montant total des ouvertures de crédits s'élève à : 3 042,00 €.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 28 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

Pour : 23 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **2 - Réfection de l'étanchéité de la toiture du gymnase Vallaeys - AP/CP : Modification**

Rapporteur : M. RIMARK

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 2311-3, le conseil municipal, par délibération du 7 février 2017, a mis en place une procédure d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du gymnase Vallaeys.

Une Autorisation de Programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Il s'avère nécessaire de modifier cette autorisation de programme.

| Prestations   | Montant de l'Autorisation de Programme | Montant des Crédits de Paiements |                   |                   |               |
|---|--|----------------------------------|-------------------|-------------------|---------------|
|   | Total                                  | 2017                             | 2018              | 2019              | 2020          |
| Travaux   | 402 248,05                             | 0,00                             | 110 038,83        | 292 209,22        | 0,00          |
| Prestations Intellectuelles (Maîtrise d'œuvre - CSPS) | 54 911,18                              | 21 826,21                        | 20 319,12         | 12 465,85         | 300,00        |
| Autres (publicité, aléa - révisions, ...)             | 1 928,00                               | 0,00                             | 1 728,00          | 200,00            | 0,00          |
| <b>Total</b>  | <b>459 087,23</b>                      | <b>21 826,21</b>                 | <b>132 085,95</b> | <b>304 875,07</b> | <b>300,00</b> |

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la nouvelle répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 28 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

M le Maire : je rappelle le chiffre tout de même, 459 000 € pour une toiture. Nous avons environ 100 000 € du Département. Cela fait 350 000 € à la charge de la ville. C'est plus de la moitié de notre autofinancement. Il s'agit de coûts extrêmement lourds et ce n'est pas visible. On le fait car il faut le faire.

M BAILLARGEAT : on le voit quand même.

M le Maire : surtout quand il pleut.

M BAILLARGEAT : extérieur aussi.

M le Maire : ce n'est pas ce que l'on voit le plus dans la ville.

Pour : 23 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **3 - Créances irrécouvrables éteintes**

Rapporteur : M. RIMARK

Monsieur le Trésorier a transmis la liste des titres irrécouvrables concernant les exercices 2014 et 2015 pour un montant de 212,08 euros. Ces titres n'ont pu être recouverts en raison des jugements d'effacement de dettes.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'effacement de ces titres à l'article 6542, chapitre 65 du budget principal M14 pour 205,62 euros pour la fonction 251 et 6,46 euros pour la fonction 255.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 28 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

Pour : 23 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **4 - Subvention de fonctionnement au SDIS 2019**

Rapporteur : M. RIMARK

La protection des personnes et des biens sur le territoire girondin, reste un atout majeur.

En Gironde, entre 2002 et 2015, la population DGF a cru de 271 370 habitants dont 110 401 sur le territoire métropolitain, 14 195 sur celui de la COBAS (Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud) et 146 774 sur les autres intercommunalités du département. Cette croissance démographique se répercute inéluctablement sur les besoins d'intervention de tous types : pression touristique, croissance urbaine, transport fluvial, ...

Dans le même temps, le secours à la personne représente près de 80 % des 130 000 interventions des services d'incendie et de secours girondins.

Le département a assuré le complément financier nécessaire au maintien d'un service de sécurité et d'incendie.

Dans ses conclusions, le groupe de travail, réunissant le président de la Métropole, les présidents de la CALI (la Communauté d'agglomération du Libournais), COBAN (la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord), COBAS, le président de l'Association des Maires de la Gironde et le président du Département, a proposé le scénario suivant :

- une montée progressive de rattrapage des écarts de cotisations liées aux réalités des populations desservies
- une actualisation sous forme de contribution volontaire annuelle avec signature d'une convention annuelle conclue entre le SDIS et les collectivités contributrices,
- une répartition plus adaptée aux fonctionnements et aux investissements du SDIS au cours des trois prochaines années.

Il est donc proposé de pallier le besoin de financement du SDIS par une contribution volontaire, afin d'abonder le financement des services d'incendie et de secours et de pérenniser leurs capacités d'intervention au regard de la sollicitation opérationnelle. Le montant de cette contribution volontaire au titre de la ville de Blaye est de 870,37€.

En 2019, cet engagement sera acté dans une convention conclue entre le SDIS et la commune de Blaye. Elle emportera notamment la gratuité des opérations de contrôle des points d'eau d'incendie implantés sur notre territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 870,37€ au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde,
- signer la convention correspondante,
- prévoir les dépenses à l'article 65737 du budget.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 28 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

Pour : 23 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **5 - Opération COCON 33- Isolation des combles perdus : Avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes**

Rapporteur : M. RIMARK

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP,

Vu l'ordonnance n° 2015-889 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu les délibérations du Conseil Départemental des 30 juin et 14 décembre 2016 relatives à la politique départementale en matière de transition énergétique et précarité énergétique

Vu la délibération n° 17 de la Ville de Blaye du 12 décembre 2017 relative à l'opération Cocon 33 et à l'adhésion au groupement de commande pour l'isolation des combles perdus,

Considérant que l'opération Cocon 33 a pour objectif d'isoler massivement les combles perdus des bâtiments publics des collectivités girondines et permettra :

- de contribuer à réduire les charges énergétiques qui pèsent sur les budgets des collectivités et d'améliorer l'état du patrimoine public,
- d'activer une dynamique locale pour mobiliser les collectivités et les acteurs du territoire Girondin autour des enjeux de la transition énergétique, en termes d'économies d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre,
- d'obtenir le soutien financier d'un fournisseur d'énergie pour faciliter la réalisation des travaux via le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie et toute autre source de financement

Considérant que la Commune renforce son engagement dans la lutte contre le changement climatique à travers cette démarche exemplaire de maîtrise de la demande en énergie et de réduction des émissions de gaz et effets de serre des bâtiments publics,

Considérant que la circulaire relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 (DSIL) précise que les collectivités peuvent présenter des projets dont elles n'assurent pas la maîtrise d'ouvrage à condition qu'elles justifient d'une participation financière à hauteur d'au moins 20 % de la totalité des financements publics mobilisés, que les investissements en faveur de la transition énergétique, notamment à l'amélioration de la performance thermique des bâtiments publics figurent parmi les priorités financées par la DSIL,

Considérant que toutes les communes et les EPCI à fiscalité propre sont éligibles à la DSIL, les communes seront destinataires de la subvention et qui leur appartient de présenter les pièces justificatives à l'autorité compétente pour le paiement de la subvention (factures acquittées accompagnées d'un état récapitulatif détaillé, certifié exact par ses soins),

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes valant contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage
- d'autoriser le Département, en tant que mandataire de la maîtrise d'ouvrage, à rechercher des financements extérieurs pour le compte des collectivités membres du groupement, en sollicitant notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 30 % du coût des travaux
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et à transmettre les pièces justificatives de la réalisation des travaux à l'autorité compétente pour le paiement de la subvention.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 28 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

M le Maire : nous cherchons à isoler les bâtiments.

M BAILLARGEAT : vous avez procédé à l'identification des combles perdus dans les bâtiments de la ville de Blaye ?

M le Maire : on a fait des diagnostics sur de très nombreux bâtiments par le dispositif commun aux Communautés de Communes par le Pays de Haute Gironde et dans ces analyses il y a eu une identification de toutes les carences. Il y a aussi ce dont les services sont capables de repérer. De mémoire, nous avons fait une dizaine de diagnostic. Vous verrez dans le DOB, on fait 3 grosses opérations. Elles représentent environ 300 000€ en estimation et il y a les autres bâtiments qui ne sont pas forcément traités mais dont nous avons les diagnostics.

M RIMARK : il s'agit ici que des combles perdus. Cela représentera pour le budget 2019 une somme de 17 000 € environ sur laquelle nous aurons la subvention.

M le Maire : sur 2019, nous travaillons beaucoup sur les économies d'énergie, l'isolation des bâtiments publics.

Pour : 23 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **6 - Tableau des effectifs - Suppression et Création de poste**

Rapporteur : M. RIMARK

Conformément aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la réorganisation du service scolaire et l'avis favorable du Comité Technique lors de sa séance du 28 janvier 2019,

Il est demandé au Conseil Municipal de supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 24/35ième et de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 28/35ième à compter du 11 février 2019.

Les crédits sont prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 28 janvier 2019 et a émis un avis favorable.



Pour : 23 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **7 - Tableau des effectifs - Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Rapporteur : M. RIMARK

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et ses articles 3 1° et 34 ;

Considérant qu'il y a lieu de créer des emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité d'agent polyvalent des écoles, à temps incomplet dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer au tableau des effectifs :
  - 2 emplois non permanents d'adjoints techniques à temps incomplet (23/35ième et 23/35ième)
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits sont prévus au budget principal M14 au chapitre 012 article 64131.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 28 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

Pour : 23 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **8 - Tableau des effectifs - Suppressions de postes**

Rapporteur : M. RIMARK

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont supprimés par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique,

Considérant la vacance de 3 postes d'agents titulaires du fait de départ en retraite, de départ en disponibilité et d'avancement de grade,

Considérant que cette proposition a reçu un avis favorable du Comité Technique lors de sa séance du 28 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal la suppression au tableau des effectifs des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (25/35ième),
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ième</sup> classe à temps non complet (32.31/35ième),
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ième</sup> classe à temps complet,

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 28 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

Pour : 23 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **9 - Tableau des effectifs - Création de poste (ATSEM ppal 2° classe)**

Rapporteur : M. RIMARK

Conformément à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale et aux décrets :

- n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- n°92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Il est proposé au Conseil Municipal, la création au tableau des effectifs à compter du 11 février 2019, d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés.

Les crédits sont prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 28 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

Pour : 23 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **10 - Tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent de catégorie A -Emploi du niveau de la catégorie A et autorisation le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel (Chargé de Communication)**

Rapporteur : M. RIMARK

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;

Vu la nécessité de recruter un Chargé de Communication à temps complet pour exercer notamment les missions ou fonctions suivantes :

- Contribuer à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité
- Conception et réalisation de supports de communication à dimension graphique
- Réalisation de produits de communication à dimension rédactionnelle
- Développement du site internet
- Recueil, analyse et traitement d'informations
- Assurer les reportages photo sur la collectivité

- Développement des partenariats et des relations avec la presse
- Gestion administrative et budgétaire.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des besoins du service. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Dans le cas où l'agent serait recruté dans ces conditions, il devra donc justifier d'un diplôme de niveau II et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer, à compter du 1er mars 2019, un emploi de Chargé de communication relevant de la catégorie A à temps complet
- d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat, arrêté ou documents relatifs à ce recrutement.

Les crédits sont prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 28 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

Pour : 23 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **11 - Tableau des effectifs -Création d'un emploi permanent de catégorie A-Emploi du niveau de la catégorie A et autorisation le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel (Chargé des affaires juridiques)**

Rapporteur : M. RIMARK

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;

Vu la nécessité de recruter un Chargé des affaires juridiques, patrimoniales et des assemblés à temps complet pour exercer notamment les missions ou fonctions suivantes :

- Assistance et conseil juridiques auprès des élus et des services
- Contrôle préalable des actes juridiques
- Gestion des contentieux et précontentieux
- Participation à la définition des orientations stratégiques de développement du patrimoine
- Instruction et portage de projets
- Gestion du réseau Vauban / UNESCO
- Veille juridique
- Organisation du conseil municipal et gestion administrative des actes
- Gestion administrative et budgétaire

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des besoins du service. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que

le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Dans le cas où l'agent serait recruté dans ces conditions, il devra donc justifier d'un diplôme de niveau II et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer, à compter de 11 février 2019, un emploi de Chargé des affaires juridiques, patrimoniales et des assemblés dans le grade d'Attaché relevant de la catégorie A à temps complet
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout contrat, arrêté ou documents relatifs à ce recrutement.

Les crédits sont prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 28 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

M BAILLARGEAT : il est recruté l'agent ?

M le Maire : oui, il arrive la semaine prochaine.

Pour : 23 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **12 - Convention d'adhésion aux services numériques mutualisés - Autorisation du Maire à signer**

Rapporteur : M. RIMARK

Le passage à l'administration électronique et à l'informatisation des services a pour corollaire le développement :

- de logiciels applicatifs utilisés par les services,
- du parc informatique,
- des besoins de stockage et d'archivage numérique.

Face à ces constats, le Département de la Gironde a souhaité apporter une réponse publique sous l'égide de Gironde numérique qui propose, sur la base de l'article L 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une offre de services numériques mutualisés.

L'offre de services mutualisés s'adresse à l'ensemble de ses membres ou à des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public ou d'intérêt général, au travers d'une plateforme réglementaire d'administration électronique.

Par délibération du 11 janvier 2017, la Communauté de Communes de Blaye (CCB) a approuvé la participation aux services numériques mutualisés de Gironde Numérique. A ce titre, chaque commune membre peut désormais bénéficier de services identifiés « prestations forfaitaires » gratuitement. Si la collectivité souhaite des prestations complémentaires, elle devra en informer la CCB pour définir les modalités de leur financement.

Afin que la ville de Blaye profite des services, au préalable, il est nécessaire d'établir une convention d'adhésion aux services numériques mutualisés. Elle a pour objet de définir, d'une part, les modalités de la mise à disposition de services numériques mutualisés auprès de la commune et d'autre part, les modalités d'intervention de Gironde numérique en tant que structure d'accompagnement choisie par la CCB.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite (Gironde Numérique, CCB et Ville) et tout acte y afférent.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 28 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

Pour : 23 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **13 - Protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales**

Rapporteur : M. RIMARK

Par délibération du 30 octobre 2012, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes.

En effet, la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et particulièrement son article 139, et le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, autorisent la transmission des actes des collectivités par voie électronique.

Dans un souci de rationalisation et d'économie, la ville souhaite changer de dispositif de télétransmission.

Au vu de l'article 4.1 de la convention signée en 2012, il est stipulé qu'une nouvelle convention devra être conclue en cas de changement de dispositif.

Ainsi la collectivité doit signer, avec le préfet, une nouvelle convention précisant notamment la référence du nouveau dispositif homologué soit S2LOW.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 28 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

Pour : 23 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **14 - Désignation d'un délégué à la protection des données mutualisées**

Rapporteur : M. RIMARK

La question du traitement des données à caractère personnel apparaît comme un enjeu économique majeur.

La loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 a fixé un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation sont susceptibles de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée. Elle a également créé la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données dit RGPD du 27 avril 2016 applicable à l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne prévoit un principe d'auto-responsabilisation des acteurs économiques. Il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données.

Les collectivités territoriales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractère personnel sur les administrés.

Dans ce cadre, la Commune traite donc des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Ainsi pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la CNIL, la Commune doit désigner un délégué à la protection des données.

Ce délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements de cet organisme.

« Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, le délégué à la protection des données est principalement chargé :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- de conseiller l'organisme sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- de coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci.

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services.

Par délibération du 30 Novembre 2010, le conseil syndical de Gironde Numérique a approuvé la modification de ses statuts permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif. Au titre des activités de services numériques proposées dans le pack e-sécurité, figure une prestation permettant notamment la mise en place d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé

Par délibération du 11 janvier 2017, la Communauté de Communes de Blaye a adhéré aux services numériques mutualisés à caractère facultatif proposés par Gironde Numérique.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Joachim JAFFEL, Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant Délégué à la protection des données mutualisées de la Commune.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 28 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

Pour : 23 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

**15 - Donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (santé et/ou prévoyance)**

Rapporteur : M. RIMARK

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la législation relative aux assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération n° DE-0034-2018 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde en date du 31 mai 2018 autorisant le lancement d'une convention de participation de la protection sociale complémentaire (santé et/ou prévoyance) ;

Vu l'avis favorable du Comité technique du 28 janvier 2019.

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Le Centre de Gestion de la Gironde peut, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, conclure avec un organisme d'assurance une convention de participation, selon l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Le Centre de Gestion prend à sa charge les frais inhérents à la mise en concurrence des candidats.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire,

Pour le risque prévoyance :

- à mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé,
- à décider, au regard du résultat de la consultation publique, d'adhérer ou non à cette convention de participation,

Pour le risque santé :

- à mandater le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque santé,
- à décider, au regard du résultat de la consultation publique, d'adhérer ou non à cette convention de participation pour le risque santé.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 28 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

M BAILLARGEAT : est ce que cela aura un caractère obligatoire ?

M RIMARK : non, facultatif.

M BAILLARGEAT : si c'est pour trouver mieux en matière de protection sociale, nous n'avons pas d'objection.

M RIMARK : ce n'est pas sûr, cela dépendra du résultat de la consultation.

Pour : 23 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **16 - Convention de servitude - Gironde très haut débit - projet PM10**

Rapporteur : Mme MERCHADOU

Dans le cadre du projet « Gironde Haut Méga » porté par le Syndicat Mixte Gironde Numérique, et dont l'objectif est de couvrir l'intégralité du territoire de Gironde en très haut débit FttH, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 11 décembre 2018, a approuvé et autorisé Monsieur le Maire à signer une convention visant l'installation de deux armoires relais sur les allées Marines.

Afin de poursuivre ce déploiement, il s'avère nécessaire d'installer une nouvelle armoire route de la Croisette.

Pour se faire, une convention de servitude, définissant les modalités juridiques, techniques et financières de cette autorisation, doit être passée entre la Commune de Blaye et Gironde Très Haut Débit (filiale de la société Orange, titulaire de la convention de délégation de service public signée pour la réalisation de cette prestation).

La convention de servitude est consentie pour une indemnité de 1€/an et une durée de 25 ans.

La recette sera encaissée au budget principal M14 chapitre 75 article 7588.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention de servitude pour le projet n°10 « Gironde Haut Mega » et tous les documents y afférents.

La commission n°6 (Equipement – Patrimoine – Voirie – Assainissement - Cadre De Vie Et Qualité De Vie Et Le Handicap) s'est réunie le 18 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

M le Maire : c'est un grand bonheur de recevoir ces armoires, le plan s'engage.

Pour : 23 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Arrivée de Mme DUBOURG 19h45

### **17 - Dragages d'entretien du chenal de navigation, des ouvrages portuaires et de leurs accès dans l'estuaire de la Gironde et la gestion des sédiments dragués - Enquête publique - Avis**

Rapporteur : Mme MERCHADOU

Par arrêté inter préfectoral du 29 octobre 2018, une enquête publique a été prescrite sur la demande d'autorisation environnementale, sollicitée par le Grand Port Maritime de Bordeaux, pour la réalisation des dragages d'entretien du chenal de navigation, des ouvrages portuaires et de leurs accès dans l'estuaire de la Gironde et la gestion des sédiments dragués

Elle s'est déroulée du 3 janvier au 1<sup>er</sup> février 2019 inclus.

En application de l'article 7 du dit arrêté, précisant la consultation des collectivités territoriales et de leur groupement, le Conseil Municipal de Blaye est appelé à donner un avis sur le dossier d'enquête publique qui comprend :

- une étude d'impact et l'évaluation des incidences Natura 2000,
- l'avis de l'autorité Environnementale (CGEDD) et la réponse du Grand Port Maritime de Bordeaux,



- les avis des différents intervenants : SAGE Estuaire, SAGE Nappes Profondes et Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis.

La DRAC et de la Préfecture Maritime de l'Atlantique ont été consultées mais n'ont pas fait connaître d'avis.

Au regard de l'ensemble de ces documents, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

La commission n°6 (Equipement – Patrimoine – Voirie – Assainissement - Cadre De Vie Et Qualité De Vie Et Le Handicap) s'est réunie le 18 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

Pour : 24 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **18 - Permis d'aménager Aire de Camping-car - Autorisation du maire à signer**

Rapporteur : M. LORIAUD

Par délibération du 14 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'un terrain de 13 045m<sup>2</sup> cadastré AC 29 et classée UK29 au PLU, situé « Les Cônes Est », dans l'objectif de la réalisation d'une aire de camping car.

A la suite d'une procédure de délégation de service public restée infructueuse, la ville de Blaye a décidé, pour palier à la carence du secteur privé, de réaliser ce projet.

Par délibération du 15 mai 2018, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'aménagement de cette opération.

Par délibération du 11 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé les études d'avant projet (AVP) correspondant aux travaux suivants :

- tranche n° 1 : réalisation de 43 places de stationnement avec la voirie de desserte. Des aménagements de gestion technique et de gestion des eaux pluviales sont associés à cette phase avec la mise en place de bornes de gestion et de service, barrière d'accès, aire de vidange et l'exécution d'un bassin de rétention d'eau.
- tranche n° 2 : réalisation d'une aire de desserte technique avec sa voie d'accès
- tranche n° 3 : réalisation de 47 places de stationnement et la voirie de desserte.

L'ensemble du projet s'inscrit dans un concept de parc paysager planté de plus de 100 essences végétales arbustives et arborées.

Le projet se situant dans la périphérie du site classé de la Citadelle, il est soumis à la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France via le dossier de permis d'aménager.

En conséquence, il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier de demande d'aménagement et à prendre tout acte et décision nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La commission n°7 (Politique Economique - Commerce/Artisanat - Tourisme - Emploi - Unesco - Services Publics - Transports - Foires/Marchés) s'est réunie le 21 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

Mme MARECHAL : Monsieur le Maire, chers collègues, une courte intervention, nous ne ferons pas plus de commentaires que ceux apportés lors du dernier Conseil Municipal du 11 décembre 2018. Le Tourisme est une délégation à la charge de la Communauté de Communes, ce projet devrait être pris en charge par la C.C.B. Le coût de cette opération, à la charge de la ville, a doublé par rapport au projet initial soit plus de 650 000 TTC.

Nous, élus de Blaye Passionnément, pensons toujours que les investissements doivent être plus équilibrés, entre investissement dans l'accueil touristique et investissement d'équipements de biens à usage direct pour les Blayais.

M le Maire : merci Mme MARECHAL, je vous redirai que ce projet n'a pas doublé dans son coût. Je vous ai expliqué la fois dernière que nous étions sur 2 tranches à 45 places soit 90 places et que les candidats privés lors de la DSP arrivaient au même tarif. Comme pour d'autres sujets, nous n'arriverions pas à faire à moins élevé. Il s'agit d'estimations. Quant à la CCB, vous avez tout à fait raison, le tourisme est une compétence communautaire cela étant nous avons délibéré à la CCB pour ne pas prendre les aires de camping cars au delà de 5 places. Avec la CCB, nous ne pouvons pas tout financer. Cela fait bientôt 12 ans que je vous explique que nous mettons en cohérence les 2 plus importants budgets, celui de la Ville et celui de la CCB, pour renforcer nos équipements sur ce territoire et rendre notre territoire plus attractif, en tout domaine. Nous avons également conventionné avec la Communauté de Commune de l'Estuaire, de Blaye, les communes qui nous jouxtent à savoir Plassac, Cars, Saint Martin Lacaussade et Saint Genès. Nous avons sollicité la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais de manière à démontrer à l'Etat que c'est un projet de territoire, au-delà de la Ville afin d'être éligible à la DETR. Nous pouvons espérer entre 125 000 et 175 000 €. Cela étant, nous le finançons mais nous garderons les recettes. Et vous verrez, je l'espère, c'est toujours un pari sur l'avenir, il faut prendre des risques dans la vie, si on ne prend pas de risque on ne fait pas évoluer les affaires publiques, nous aurons des recettes sympathiques pour le budget de la ville, avec une durée d'amortissement tout à fait raisonnable.

Pour : 19 ; Abstention : 0 ;

Contre : 5 (Mmes QUERAL, MARECHAL et LANDAIS et Ms BODIN et BAILLARGEAT)

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à la majorité.

## **19 - Rapport d'Orientation Budgétaire**

Rapporteur : M. RIMARK

### **Sujet qui ne donne pas lieu à un vote.**

Par la loi du 6 février 1992 et l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe), les collectivités de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois avant l'examen de celui-ci par le Conseil Municipal.

Il a pour but de renforcer la démocratie participative.

Il propose les orientations de la collectivité : en matière d'investissement, de nouveaux services rendus et d'évolution de la situation financière (fiscalité, endettement...)

Afin de permettre à chaque élu d'appréhender ce débat, il a été réalisé un document de synthèse qui reprend les thématiques suivantes pour le Budget Principal de la Ville, les budgets du Camping et du Cinéma à savoir :

- Des éléments sur le contexte général
- Une présentation des évolutions du budget communal sur la période 2013-2018
  - En section de fonctionnement (Evolution des dépenses et recettes)
  - En section d'investissement :
    - Evolution des Dépenses et Recettes
    - Le financement
  - La dette : structure et gestion
  - Les principales réalisations de l'exercice 2018
  - La fiscalité directe locale sur la période 2013-2018
- En prospective : évolution des dépenses et recettes de fonctionnement
- Les prévisions des SIG soldes intermédiaires de gestion et du besoin de financement

- Les perspectives 2019 et la programmation des investissements.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 28 janvier 2019 et a pris acte.

Présentation du diaporama par M RIMARK

Diapo n°10-évolutions des dépenses réelles de fonctionnement 2013 à 2018

Ce qui est remarquable c'est le chiffre global de 2018 par rapport à 2017, il est à 2 000 € près équivalent. Ce qui veut dire que l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 2018 sur 2017 est 0,05 %. Je vous rappelle que l'augmentation qui est préconisée au maximum est de 1,2%.

Concernant les autres charges de gestion courante : il s'agit essentiellement des subventions qui sont versées chaque année par la ville aussi bien aux associations qu'à l'école privée. Il s'agit de la cotisation au SDIS et les indemnités des élus.

Les autres dépenses : on trouve la subvention exceptionnelle qui est versée par le budget principal au budget cinéma et les subventions exceptionnelles que l'on verse aux associations et les frais que nous avons engagés en 2018 pour la gestion du cimetière. Nous avons fait un certain nombre de reprises de concession, nous avons démoli 2 chapelles et nous avons aussi la prise en charge des obsèques de 2 indigents soit pour un total de 41 800 €.

Diapo n°12-évolutions des recettes de fonctionnement 2013 à 2018

Atténuations de charges : remboursements qui nous sont donnés par exemple de sécurité sociale.

Produits exceptionnels : cessions de matériels ou d'opérations de rattachement (opérations qui ont été engagées mais qui ne se sont pas déroulées complètement.

Ce qui est remarquable, c'est que les recettes baissent par rapport à l'année précédente. Cela provient essentiellement des produits exceptionnels. L'année dernière il y avait des ventes d'immobilisations assez importantes mais il y avait eu aussi le paiement de l'indemnisation dû par Mme PERDRIAU et il y avait des sinistres qui nous ont été remboursés comme notamment celui du pont de Paris.

M le Maire : je me permets de faire remarquer que les dotations subventions participations, en 2013 vous aviez 1 750 000 et en 2017 nous avons 1 500 000, on a perdu 250 000 €. Ce sont les baisses qui nous ont été imposées sous le précédent gouvernement. Normalement nous devrions avoir 250 000 € de plus, au moins car on en a perdu par ailleurs également. En tout on a perdu 400 000 €. Ce n'est pas rien.

M BAILLARGEAT : par rapport au document que nous avons, les chiffres ont été réajustés ?

M RIMARK : oui. Ils ont été corrigés.

M le Maire : vous aurez le nouveau document avec le compte rendu. Cela ne change pas énormément dans les raisonnements.

M RIMARK : la différence de 11 000 € entre 2017 et 2018 pour les impôts et taxes, cela provient de la TH et de la TF (+ 16 897 €) et c'est dû pour partie à l'augmentation de la population, la DGF est calculée en tenant compte de la population. Par contre nous avons eu une diminution de l'attribution de compensation de la CCB puisque nous avons eu un transfert d'activité de la ville à la CCB. Nous avons perdu un montant de 24 649 €. Le fonds de péréquation il est pratiquement inchangé (+ 500 €). Ce qui a diminué aussi, ce sont les droits de place, on a perdu 16 687 €, ces droits de place qui sont payés notamment par les commerçants du marché, c'est l'effet Sainte Catherine. Il n'y a pas eu de foire Sainte Catherine cette année, on a perdu plus de 10 000 € sur cette opération. Vous avez aussi la taxe sur la consommation d'électricité qui est légèrement inférieure à l'année dernière à 2 000 € près. Par contre en droit de mutation, on a fait un bon assez important puisque nous avons eu + 38 000 par rapport à l'année dernière.

M le Maire : sur la foire Sainte Catherine, certes on n'a pas eu 10 000 € de recettes mais on n'a pas eu 10 000 € de dépenses non plus, sur le gardiennage entre autre.

M RIMARK : concernant les dotations, nous avons touché en 2018 + 63 000 € qui proviennent de la DGF (+ 1 100 €) de la DSR (+ 31 000 €), de la dotation nationale de péréquation (+ 15 000 €) et aussi du FCTVA (+ 11 000 €).

Diapo n°26-evolution des dépenses réelles d'investissement

Immobilisations incorporelles : études, licences

Subventions équipement versées : ce qui permet de payer les ACR

Immobilisation corporelles : les investissements qui ont été effectués hors autorisation de programme. Montant en augmentation par rapport à 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013.

Total des opérations d'équipements : il s'agit des opérations liées aux autorisations de programme. Il s'agit des crédits de paiement qui ont permis de payer les factures correspondantes à ces autorisations de programme pour l'année 2018.

Et enfin un chiffre qui est important aussi c'est le remboursement de la dette pour 238 000 €.

Dotations : 1 411 € c'est une opération de régularisation on a encaissé par erreur 2 sommes que nous sommes obligés de rembourser, ce n'est pas nous qui avons fait l'erreur mais c'est la trésorerie.

Et vous avez la dernière opération, cela va rappeler un bon souvenir à Véronique, 33 108 €. Vous vous souvenez de cette somme ?

Mme MARECHAL : vous me l'avez fait en commission.

M RIMARK : il s'agit d'une subvention que nous avons encaissée pour le compte du budget d'assainissement que nous avons dû reverser car la somme a été versée en 2018.

Dans la comptabilité tout se retrouve.

Diapo n°28-dépenses d'équipement CA 2018

La colonne report correspond aux restes à réaliser.

M le Maire : vous voyez que ce n'est pas au détriment des blayais, les investissements qui sont fait par ailleurs. Tarréga, Tolbiac cela fait quelques décennies que les cités sont faites. On arrive à faire des trottoirs dans les cités, cela veut dire que l'on ne néglige pas la ville. On peut donc arriver à tout tenir. Parfois, il y a quelques efforts à porter sur un domaine plus que sur un autre, surtout lorsqu'il y a un gros investissement. Mais on ne délaisse pas la ville bien au contraire.

Diapo n°31-évolution des recettes totales réelles d'investissement

La dotation fonds divers et réserves : 2 choses essentiellement : le FCTVA (la compensation de la TVA sur les opérations d'équipement) pour 116 358 € et la taxe d'aménagement (constructions qui sont en cours actuellement) 66 563 € en augmentation par rapport à l'année précédente de plus de 50 000 €. On a beaucoup de taxe d'aménagement.

M le Maire : cela construit beaucoup et cela va continuer.

M RIMARK : l'excédent de fonctionnement capitalisé qui nous sert à constituer nos recettes 552 495 €. Et on retrouve les 33 108 de Véronique. On les avait reçus en recette et on les a reversés en dépense.

Diapo n°37-ratio de capacité de désendettement

C'est un indicateur intéressant.

4,87 c'est un excellent taux.

M le Maire : on est dans le rouge au-delà de 12.

M BAILLARGEAT : oui, entre 10 et 12.

M le Maire : donc nous avons de la marge. Je ne vous explique pas la suite.

Diapo n°41-principaux investissements prévisionnels 2019 hors autorisations de programme

Je vous cite les plus importants : travaux d'économie d'énergie (tribunal, hôtel de ville et école Vallaeys) c'est dans le cadre du TEPCV (territoire à énergie positive croissance verte). C'est un dossier que nous avons monté auprès du Pays pour faire des économies d'énergie et notamment changer des chaudières qui arrivent à bout de souffle. En contre partie nous aurons une subvention, le coût de cette opération est de plus de 350 000 € et la recette sera aux environs de 75 000 €.

M le Maire : cela a fondu comme neige au soleil et je crois que c'est la dernière vague. Nous anticipons des investissements que nous aurons du faire dans 2 ou 3 ans.

M RIMARK : c'est une opération assez importante dans le cadre du budget 2019, hors AP.

Diapo n°42-principaux investissements prévisionnels 2019 hors autorisations de programme suite-

On va changer le véhicule des cuisines qui sert à faire les liaisons chaudes. Le véhicule actuel est inadapté pour tout ce qui est transport de contenant lourd.

On a une remorque spéciale qui permet de construire en 2 mouvements une scène de 43 m<sup>2</sup> abritée. Cette scène se trouve sur la remorque et lorsque la remorque est arrêtée on déplie les portes latérales et on obtient la scène de 7x6 m.

M le Maire : l'objectif est de réduire la pénibilité de nos agents. On a toujours priorisé depuis 2008, l'équipement du centre technique, même en 2014, 2015 et 2016, alors que nous avons les fonds en baisse.

M BAILLARGEAT : je félicite M RIMARK pour la qualité de son intervention.

Monsieur le Maire, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, rapporteur du DOB, chers Collègues,

Pour préparer cette séance du Conseil Municipal consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire, nous nous sommes attachés à relire l'ensemble des débats de cette nature qui ont égrainé la période 2008-2018.

Cela fait dix ans, Monsieur le Maire, que vous dirigez la commune de Blaye.

Afin que chacun mesure le chemin parcouru durant cette période, nous avons regardé l'évolution de deux indicateurs qui sont communément utilisés pour diagnostiquer la santé financière d'une collectivité : l'épargne nette et la capacité de désendettement.

L'épargne nette, mesure la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement pour financer son investissement, après avoir remboursé son annuité de dette.

En 2008, quand vous êtes arrivé aux affaires, cette épargne nette était de 1 179 247€.

A la fin de l'exercice, au CA 2018 estimé, cette épargne nette sera de 297 992€. Au BP 2019, elle sera de 30 064€, au BP 2020 suivant vos projections, elle serait négative à -6 047€ ; négative également à -24 169€ en 2021 et en 2022 négative à -29 147€.

Cela signifie qu'à termes, nos recettes courantes ne permettront plus de rembourser l'annuité de la dette. Il faudra faire appel aux recettes propres d'investissement que sont, par exemple, des ventes sur le foncier, soit faire appel de nouveau à l'emprunt, soit à l'augmentation de la fiscalité.

Sur le fonctionnement : sur la période 2013-2018, les dépenses de fonctionnement, passent de 4 702 055€ à 4 794 416€ soit + 92 361€, alors que, dans le même temps, les recettes de fonctionnement passent de 5 410 835€ en 2013 à 5 321 450€ en 2018, soit moins -89 385€ dû à la baisse de la DGF et des subventions de l'état.

Sur l'investissement : les dépenses d'investissement sur la période 2013-2018 baissent de 1 million d'euros et les recettes d'investissement sur la même période baissent de 60 000€.

Sur l'endettement : notre capacité de désendettement s'analyse à travers le ratio encours de dette/épargne brute. En 2013, ce ratio était de 3,42. Il est en 2018 de 4,8.

Avec le nouvel emprunt, proposé au budget 2019 de 1 200 000€ et avec une baisse de l'épargne brute, le ratio atteindra 13,98 en 2019 ; 16,10 avec l'emprunt prévisionnel de 700 000€ en 2020, et 16,39 en 2021. Ce qui revient à dire que l'emprunt d'aujourd'hui constituera la dette de main et la fiscalité d'après-demain.

Il est unanimement admis par les analystes financiers qu'ils soient de l'administration publique, des cabinets indépendants ou de la Chambre régionale des comptes, que la côte d'alerte se situe entre 10 et 12. Alors que jusque-là, vous aviez contenu ce ratio entre 4 et 4 et demi, il dérape compte tenu de la diminution importante de l'épargne.

Les projections qui nous sont présentées ce soir pour 2019, 2020 et 2021 ne sont pas de nature à nous rassurer.

L'encours de la dette qui était de 2 626 311€ en 2018 sera porté à 4 041 814€ en 2020, soit une progression de 45% en 2 ans.

L'annuité de la dette, qui baissait depuis plusieurs années, passant de 620 689€ en 2013 à 338 637€ en 2018, progressera elle aussi en 2019 et 2020 de plus de 200 000€. En remboursement de capital, sans compter les intérêts, qui dépendront du taux de l'emprunt négocié, ce qui contribuera, là aussi à amputer nos capacités d'autofinancement et à détériorer en 2019 et 2020 l'épargne nette.

Nous nous sommes attachés, Monsieur le Maire, à aborder le débat budgétaire en voulant vous faire partager un diagnostic objectif de la situation financière à venir de notre commune, afin que vous preniez les mesures indispensables lors du vote du budget, pour inverser la dégradation qui ne manquera pas de se produire au regard des éléments exposés ci-dessus.

Pour parfaire notre analyse, nous vous invitons à suivre plusieurs pistes de réflexion.

Suite à la lecture et à l'analyse de la structure de la dette de la ville, nous nous sommes aperçus que de nombreux emprunts réalisés auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne, entre 2007 et 2013, avaient des taux d'intérêts supérieurs à ceux que l'on pourrait obtenir aujourd'hui sur le marché, se situant dans une moyenne de 4,5 %, avec un capital restant dû globalisé de plus de 3 000 000 €, en dehors de l'emprunt prévu au DOB.

Est-ce que vous avez envisagé à nouveau une renégociation de ces emprunts ?

De notre point de vue, Il nous semblerait donc intéressant, voir indispensable, qu'un audit sur la structure de la dette soit fait par vos services, afin de voir qu'elles sont les possibilités de renégociation sur ces emprunts, en baissant le taux d'intérêt, et ainsi dégager, en réduisant le montant des annuités sur capital et intérêt, des économies substantielles et regagner ainsi des marges de manœuvre budgétaires.

Nous ne doutons pas que le recrutement d'un agent de catégorie A chargé des affaires juridiques puisse aider à la construction des dossiers de renégociation.

Ensuite, sur les principaux projets d'investissement, nous vous avons réitéré notre opposition politique à la création d'une aire de camping-car à 650 000 €, et nous pensons également que la construction d'un Office de tourisme surdimensionné sur la Ville de Blaye par la CCB, engendre des dégâts collatéraux sur le Budget municipal, puisqu'il faut financer à hauteur de 446 000 € l'aménagement de la place de la Citadelle et on peut parler aussi du coût exorbitant des toilettes publiques de la Citadelle.

Pour le reste, ce Budget Municipal nous dirons que c'est comme les séries télévisées, Il se décline en saison :

Saison 1 en 2016 à saison 7 en 2022, pour le confortement de la falaise et des remparts,

Saison 1 en 2017 à saison 4 en 2020, pour l'aménagement urbain de Place de la Citadelle,

Saison 1 en 2017 à saison 4 en 2020, pour la réfection et l'étanchéité de la toiture du Gymnase Titou Vallaeys,

Saison 1 en 2018 à saison 3 en 2020, pour la création de l'aire de camping-cars,

Saison 1 en 2018 à saison 3 en 2020 pour l'aménagement de la Place Grasillier.

Et enfin une petite série, en 2 saisons 2019-2020 pour les abords du Club House. Tout cela financé par l'emprunt sur 2 exercices budgétaires à hauteur de 1 900 000€.

La seule différence avec les séries télévisées, où l'on change de scénario à chaque saison, à Blaye, c'est juste pour occuper l'écran du site Web et le magazine municipal, visant, à faire croire que l'exécutif est tout le temps en action avec les mêmes projets sur plusieurs exercices budgétaires.

Pour le reste, hors autorisation de programme, juste de l'entretien courant dans les écoles, dans les bâtiments sportifs et bâtiments administratifs.

Dans ces investissements d'entretien, la voirie est tout de même le parent pauvre de ce DOB, quelques trottoirs refaits un peu d'éclairage, c'est tout.

Nous aurions aimé pour Blaye, un peu plus d'ambition et de rénovation en la matière, pour ceux, les touristes qui sont amenés à visiter notre ville. Par exemple, nous aurions aimé que la requalification de l'aire de stationnement derrière le Cinéma et la Bibliothèque, qui ressemble plus à un grand cloaque qu'à un parking, soit inscrite à ce DOB.

Nous aurions aimé également que l'on se penche sur la réhabilitation et la sécurisation de la rue du Docteur Boutin, détériorée par les travaux de la construction de l'Epahd, le passage journalier des bus scolaires, et qui est dangereuse pour les collégiens qui la traversent.

Nous aurions également souhaité voir se profiler la réhabilitation des trottoirs et parkings derrière le groupe scolaire Malbêteau, ainsi que Place des Cônes devant le Centre de radiologie et le cabinet d'ophtalmo.

Ces équipements sont utilisés, par les scolaires, par les personnes âgées, des Blayais, au quotidien, mais sont laissés à l'abandon au profit de la réalisation d'autres projets, à notre avis, moins prioritaires et moins urgents, comme la réalisation d'une aire de camping-cars.

Mais voilà, nous avons deux visions différentes M le Maire pour notre ville. Nous sommes, nous, pour l'amélioration de la vie quotidienne des Blayais, pour entretenir l'existant, pour un mieux vivre au quotidien et pour des équipements sportifs de qualité.

Nous pensons, comme vient de le rappeler notre groupe sur la délibération n°18 que les investissements doivent être plus équilibrés, entre investissements dans l'accueil touristique et investissements d'équipements de biens à usage direct pour les Blayais.

Bref, nous sommes pour ce qui touche d'abord au mieux vivre ensemble et à l'humain, en général soit favorisé.

M le Maire : je vois M BAILLARGEAT que vos 12 années d'absence dans ce conseil municipal vous ont donné le temps d'accumuler une énergie pour en découdre ce soir. Vous étiez moins offensif dans les précédentes mandatures avec mon prédécesseur.

M BAILLARGEAT : comme vous, si.

M le Maire : non

M BAILLARGEAT : si de 1995 à 2004.

M le Maire : d'abord je ne vous ai pas coupé M BAILLARGEAT donc vous commencez à apprendre les bonnes manières, les bonnes méthodes dans ce conseil, merci. Je siégeais là et j'intervenais régulièrement quand bien même je siégeais dans la majorité.

Donc vous étiez moins offensif et quant au phénomène des saisons vous en connaissez un rayon, car si je prends l'histoire du Couvent des Minimes, reprenez le nombre de saisons. Et je peux reprendre de nombreux projets sur lesquels nous avons compté de nombreuses saisons. Je pense que vous avez fait une véritable caricature de la situation financière de la ville de Blaye, ce soir. Vous souhaitez en découdre à 1 an de l'élection et je vous connais bien. Ce n'est pas l'équilibre de vos analyses qui vous caractérisent le mieux, mon cher collègue. Vous avez fait une déclaration tapageuse, catastrophiste. Ce que nous pouvons constater au bout de 2 mandats accomplis par notre municipalité, tous nos indicateurs financiers sont au vert, absolument tous. Cela peut être prouvé, cela a été affiché, commenté. Nos indicateurs sont tous au vert. Et il est évident que c'est notre

culture de gestion qui le permet et je ne vois pas pourquoi nous changerions de culture. Nous continuerons à bien mener le budget de cette ville sans augmenter la pression fiscale.

Sur le tourisme, effectivement, en 2008, lorsque nos 2 équipes se sont affrontées, nous avons toujours affiché que cette ville était une pépite touristique non exploitée. Nous sommes partis de pas grand-chose en termes de structuration touristique. Nous allons mettre 2 mandats aisément, je l'avais d'ailleurs dit en 2008 que nous avons du travail pour 3 mandats, c'est ce qui se passera, pour mettre tout en place. Nous sommes arrivés avec un office de tourisme qui était une association dans une petite rotonde de 35 m<sup>2</sup>, avec des portes sur tréteaux en guise de bureaux, etc. ...et nous nous sommes largement affrontés sur la question du tourisme en 2008 et sur 2 mots : la Citadelle une chance, la Citadelle une charge. Et nous avons toujours développé l'idée que la Citadelle deviendrait une chance lorsque nous aurons su transformer la charge en chance. Et nous avons dû rééquilibrer l'approche gestionnaire de la Citadelle pour réinjecter des investissements dans la ville. Les parkings que vous citez, avec des expressions largement exagérées, méritent d'être repris c'est évident et nous en sommes parfaitement conscients. Mais n'oubliez pas que lorsque nous sommes arrivés en 2008, nous avons dû reprendre depuis, tous les espaces publics, car ils étaient tous à l'abandon dans cette ville. Je ne vais pas commencer à les citer car partout où vous mettez les yeux, hormis la place de la Halle qui n'a pas été refaite à ce jour mais qui est en projet et qui pourrait être refaite lors du prochain mandat si les blayais en sont d'accord, ils ont tous été réaménagés. Le parking derrière le cinéma mérite également à être refait mais vous savez qu'il y a un problème technique majeur, vous ne le savez peut être pas car il est toujours plus facile de faire une déclaration tapageuse que de régler les problèmes qui se posent car il y a le Saugeron qui passe sous ce parking ce qui explique le dénivelé. Il va être difficile de le supprimer ou du moins le réduire car je pense que le supprimer est impossible. Nous sommes conscients mais je vous ramène à un peu plus d'humilité. Nous avons enterré la hache de guerre dans ce conseil, là vous la ressortez, c'est la vieille époque qui resurgit, les vieux démons. On voit bien que nous faisons un bond de 2 mandats en arrière comme cela, brutalement et on ne voit pas le futur.

Nous avons réussi en 2 mandats à réengager une dynamique sur la Citadelle car vous pouvez le tourner dans tous les sens mais en 2008 elle était en carafe, totalement en carafe avec zéro projet politique, vous le savez car je posais souvent la question en bureau d'adjoints et il y avait également d'autres élus de la majorité qui pensaient la même chose, c'était un vrai problème pour cette équipe à l'époque. Nous, on s'y est attelé, on a lancé un changement de modèle économique sur cette Citadelle, nous avons désormais des investisseurs que nous saluons, notamment d'importants investisseurs, cela nous permet de nous occuper davantage de l'enveloppe. Je vous rappelle M BAILLARGEAT qu'il y avait une étude qui datait de 1988 sur ce que nous sommes en train de faire actuellement pour 3 millions d'euros. Vous, vous aviez installé 2 ou 3 câbles pour soutenir et vous aviez engagé la restauration de la façade de la Citadelle car c'était sûrement plus valorisant que d'aller mettre 3 millions d'euros à un endroit non visible. On pourrait se lancer comme cela des patates chaudes en permanence, on peut faire de la polémique qui est totalement stérile et qui n'a aucun intérêt. Nous continuons avec notre feuille de route politique, nous avons été élus pour cela, c'est pour cela que je vous ramène à un peu plus d'humilité car si vous étiez si bon à l'époque les blayais n'auraient pas changé d'équipe municipale. En général, quand on se débrouille bien, quand on fait son boulot et que nous sommes compris de nos électeurs, généralement ils reconduisent l'équipe. Quand il y a un choc électoral en gros 70 / 30 % pour le sortant c'est qu'il y a un problème. Donc soyez plus humble M BAILLARGEAT et cela ira mieux. Vous pouvez continuer, il n'y a pas de soucis, vous dites ce que vous voulez.

Bien sur, si toutes les places publiques étaient propres, si l'office du tourisme existait, s'il y avait des toilettes dans la Citadelle, s'il y avait des toilettes dans la ville, etc. ... et bien aujourd'hui ce n'est pas cela que nous ferions. Nous ferions autre chose. Si on le fait c'est parce que cela n'a jamais été fait. Cela s'appelle le retard, c'est la dette physique. C'est ce que j'ai expliqué il y a 2 mandats. Vous n'étiez pas là, mais sûrement dans le public mais vous bougonniez dans le public. La dette physique c'est l'état réel de la ville. On peut avoir des comptes à peu près sains, équilibrés, sauf que, si vous avez une ville en très mauvais état, il faut beaucoup investir et là le budget ne suffit plus. Cela prend du temps, donc il faut aller vers l'essentiel dans un premier temps. Et l'office du tourisme, ce point là, face à la Porte Dauphine, est un point stratégique. Et nous allons continuer à développer tout cela.

De toute façon, ce n'est pas à vous de nous juger. Ce n'est pas à vous mais c'est aux électeurs alors on ne va pas se chamailler. C'est la première fois que nous discutons, que nous nous retrouvons 12 ans plus tard donc c'est aux électeurs qu'il faut vous adresser.

Nous allons poursuivre et lorsque nous aurons fini l'office du tourisme, le parc de camping cars, les toilettes de la Citadelle, la réhabilitation de tous les espaces abandonnés du côté du club de voile, etc. ...nous aurons terminé



un cycle, c'est celui d'équiper la ville pour plusieurs décennies sur toute cette gestion de l'économie touristique que cette ville possède. C'est comme cela, cette ville a des atouts considérables pour le tourisme mais faut il encore le structurer. Et si vous ne mettez pas en place ces équipements, et bien vous n'arriverez jamais à structurer durablement cette ville pour bâtir sur cette économie touristique. Cette économie touristique je l'ai toujours dit, quand on met 1 € pour le tourisme on met 1 € aussi pour les blayais. Cela ne s'oppose pas.

On fait une piste cyclable, qui n'était toujours pas connectée M BAILLARGEAT, vous auriez pu être offensif à l'époque pour mettre la pression à la CCB pour connecter le dernier kilomètre qui manquait, vous voyez vous avez quand même pas mal de carences donc ce n'est pas vous qui êtes le mieux placé pour nous faire quelques leçons de gestion, vous en êtes loin M BAILLARGEAT, je vous dit cela en toute fraternité républicaine, nous nous connaissons suffisamment.

Nous allons poursuivre sur notre feuille de route et après il y aura une élection en 2020, et ceux sont les blayais qui diront si nous poursuivons ou pas. Le message essentiel c'est qu'après 2 mandats nos comptes sont parfaitement au vert et nous avons fortement équipé la ville, nous avons fortement transformé la ville même en termes dynamique car nous reprenons de l'habitant alors que quand nous sommes arrivés nous perdions de l'habitant. Nous avons près de 200 logements en cours de construction.

D'ailleurs si le privé ne sentait pas cette nouvelle dynamique dans cette ville de Blaye, son attrait nouveau, il n'investirait pas comme il le fait aujourd'hui. C'est évident que ce soit dans les EPHAD, dans des logements, dans des équipements privés divers et variés. Il y a une vraie dynamique et vous le savez. Et je pense qu'en dehors de chamailleries politiciennes car ce ne sont que des chamailleries politiciennes, je pense que si vous voulez que demain, je dis vous car moi je ne resterai pas éternellement dans cette municipalité, je sais quand j'arrêterai, ce n'est pas en abimant publiquement l'image de la ville dans nos chamailleries que nous aidons la ville à progresser et à poursuivre son chemin sur la voie du progrès. C'est important parce que nous sommes les élus, de la majorité ou de l'opposition, d'abord et avant tout des vecteurs de communication, des vecteurs d'image, pour parler en bien de notre ville de manière à ce que nous donnions envie à des gens de toutes catégories sociales, notamment aisées, à venir habiter la ville de Blaye. Et il faut donc communiquer correctement sur la ville. Après on peut avoir un combat politique, il n'y a pas de problème aux élections car c'est sain, il le faut mais il faut faire attention en attaquant à ne pas porter tort à sa propre ville. Cela me semble très important.

M RIMARK : je voudrais simplement intervenir sur les emprunts, avec 2 points. Le premier concerne les 1 200 000 et 700 000 €. Ce que je vous ai présenté, ce sont des orientations budgétaires mais pas le budget. Or vous avez basé votre document sur le budget. L'emprunt sera peut-être inférieur à 1 200 000. Je n'en sais rien. C'est une projection. 2<sup>ème</sup> chose : vous m'avez beaucoup peiné, à un point tel qu'il m'est difficile de m'en remettre, quand vous m'avez dit qu'une des solutions miracles c'était de renégocier les emprunts. Mais M BAILLARGEAT, si vous vous étiez renseignés vous sauriez que nous l'avons fait.

M BAILLARGEAT : je l'ai dit, avez-vous envisagé de nouveau une renégociation, à nouveau.

M RIMARK : on n'a pas envisagé, on a fait. On l'a fait en 2016. D'ailleurs, si vous aviez été attentif à mon tableau, vous auriez vu qu'en 2015, j'avais 284 000 € d'emprunts et qu'en 2016 j'avais 238 et des virgules. Cela aurait pu attirer votre attention. Quand on emprunte, c'est toujours un chiffre rond. Ce deuxième chiffre, c'est la renégociation.

Mme MARECHAL : tout n'a pas été renégocié, il y a encore des emprunts de plus de 4 ans. Donc il y en a d'autres à renégocier.

M le Maire : lesquels ? Envoyer des choses comme ça.

M BAILLARGEAT : en 2013, de 600 000 et de 567 000.

M RIMARK : là vous prenez le tableau.

M BAILLARGEAT : de la structure de la dette.

M RIMARK : non, moi je vous parle des recettes d'investissement.

M BAILLARGAT : moi je vous parle de la structure de la dette.

M RIMARK : regardez ce tableau.

M BAILLARGEAT : vous avez des taux d'intérêt

M RIMARK : ils ont été renégociés. Ils n'ont pas tous été renégociés, pour certains cela renchérisait le coût de l'emprunt. Je n'étais pas le seul à traiter cette affaire, il y avait avec moi Fabrice SABOURAUD.

M SABOURAUD : ce qu'il faut comprendre c'est que les prêts pour les collectivités territoriales ne sont pas les mêmes que pour les particuliers, les conditions générales sont différentes. Pour ce qui est des pénalités de remboursement et des pénalités de renégociation, en fait cela coûte plus cher de renégocier le taux que de laisser comme tel. C'est pour cela que sur tout le volume de prêt on n'a pu en renégocier que certains. Le travail a porté sur la totalité.

M BAILLARGEAT : par contre ce que je ne comprends pas, je peux me tromper, je ne sais pas, comme dit M BALDES cela fait 12 ans que je suis absent, mais vous avez fait un prêt de 135 000 € à la Banque Postale, ce prêt vous l'avez eu à 2,03. La même année vous avez fait des prêts à la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord, pour 600 000 € et 567 000 € avec un taux à 4,07. Expliquez moi pourquoi avec la Banque Postale vous obtenez des prêts avec un taux à 2,03 et avec la Caisse d'Epargne vous êtes à 4,07.

M RIMARK : ce n'est pas la même époque.

M BAILLARGEAT : si c'est la même date. La date de signature est le 19/12/2014 à la Banque Postale et le 12/06/2013 à la Caisse d'Epargne.

M RIMARK : ce n'est pas la même date.

M BAILLARGEAT : vous n'allez pas me faire croire M RIMARK que la baisse des taux d'intérêts en 2014 il était de 2,03 et en 2013 à 4,34.

M RIMARK : les taux d'intérêts ont baissé.

M BAILLARGEAT : les taux d'intérêts ont baissé de 4,24 en 2013 à 2,03 en 2014 ?

M RIMARK : oui.

M le Maire : M BAILLARGEAT, si vous avez du temps, vous allez voir le DGS ici présent et il vous montrera le dossier de consultation de l'époque et le rapport d'analyse. C'est exactement comme les dossiers de travaux, on réalise un cahier des charges et nous avons des réponses. Et après on choisit la meilleure proposition. Après vous saviez tout de même, car j'ai un peu de mémoire, quand nous sommes arrivés, vous veniez de prendre un emprunt de 30 ans.

M BAILLARGEAT : c'est possible.

M le Maire : après nous avoir fait des leçons qu'il ne fallait pas dépasser les 20 ans.

M BAILLARGEAT : on ne va pas refaire l'histoire ce soir.

M le Maire : si vous voulez affûter les couteaux, comme vous faites une déclaration relativement tapageuse dans votre style.

M BAILLARGEAT : M RIMARK ne répond pas sur les ratios.

M le Maire : vous l'avez lu tellement vite je n'ai pas intégré le quart de vos éléments.

M BAILLARGEAT : votre prospective, 2021 ?

M le Maire : 2021 c'est du vent.

M BAILLARGEAT : alors ne nous présentait pas une structure de la dette.

M le Maire : si, car c'est une obligation aujourd'hui.

M BAILLARGEAT : vous avez des projections avec des ratios de désendettement 2018/2022, c'est demain, en passant de 4,90 au CA 2018 à 13,98 au BP 2019 : je suis désolé mais ce n'est pas un bon ratio.

M le Maire : M BAILLARGEAT, c'est nouveau, c'est une obligation de projeter sur 3 ans.

M BAILLARGEAT : justement, c'est très intéressant.

M le Maire : laissez moi terminer. Il vous faut apprendre à respecter la parole, vous avez perdu l'habitude.

M BAILLARGEAT : M BALDES, vous avez raison car nous sommes politiquement minoritaires.

M le Maire : je ne peux pas continuer de parler ? C'est vraiment la vieille époque M BAILLARGEAT.

Mme MARECHAL : arrêter avec ça M le Maire. Cela fait 10 ans que vous êtes là. N'essayez pas de dire les anciens et les nouveaux. On se croirait ...

M le Maire : à la vieille époque.

Mme MARECHAL : non ce n'est pas la vieille époque.

M le Maire : regardez le tableau que j'ai. Vous gesticulez, vous vous agacez.

M BAILLARGEAT : vous nous fatiguez.

M le Maire : et c'est reparti.

Mme MARECHAL : cela ne nous empêche pas faire ce que l'on doit faire, et de nous taxer d'anciens. Oui nous sommes à la retraite tous les 2, on a plus de 60 ans. Et cela ne nous empêche pas d'être dans la modernité, dans le futur et de ne pas utiliser des méthodes à l'ancienne. Vous avez le droit de penser ce que vous voulez comme nous, nous sommes libres de penser ce que l'on veut.

M le Maire : je peux finir mon intervention mes chers collègues de l'opposition ? Je disais qu'il était obligatoire d'avoir une projection sur 3 ans. Que dans cette projection, je vous l'ai dit tout à l'heure, nous ne sommes pas assez fous pour passer d'un ratio de 4,5 à 15, c'est évident. Ce n'est qu'une projection, cela n'intègre pas toutes les demandes de cofinancement dans les AP. Il est évident que l'on ne va pas vous présenter lors du budget une dégradation de ratios à ce niveau là. C'est évident. Que vous posiez la question en essayant de comprendre pourquoi cette diapositive émet de tels signes négatifs c'est une chose mais nous faire un procès comme quoi nous serions dans l'incapacité de tenir le budget de cette ville, alors que nous terminons notre deuxième mandat, je crois que ce n'est pas sérieux. Il faut éviter de s'enflammer et d'être ligne contre ligne. Nous sommes là tous pour faire le mieux possible en termes d'équipements. L'élection sera l'élection, ne vous inquiétez pas elle aura lieu, vous aurez tout loisir d'en découdre si vous le souhaitez mais ce soir nous n'en sommes pas là. Ne vous inquiétez pas. Après que vous ne soyez pas d'accord sur les projets, cela me rassure sinon cela ne servirait à rien d'avoir 2 listes qui se présentent aux élections. Vous avez une feuille de route politique, nous avons la nôtre. C'est la nôtre qui est retenue à ce jour donc nous la mettons en place. Je ne vous demande pas d'être d'accord avec tout ou alors il faut fusionner les listes.

M BAILLARGEAT : vous ne répondez pas sur le fond de la déclaration. Je suis désolé.

M le Maire : vous avez envoyé des ratios, des pourcentages et des chiffres à une vitesse trop rapide. Moi je ne suis pas capable d'intégrer tout ce que vous avez dit. C'est tout. Soit, vous nous amenez votre déclaration par anticipation et on travaille ce que vous dites à l'intérieure et on amènera une réponse publique mais je ne sais pas qui est capable ici de retenir.

M BAILLARGEAT : M RIMARK est tout à fait capable et il sait très bien ce que je voulais dire.

M le Maire : vous avez dit des choses qui sont fausses. L'épargne nette 2008, reprenez 2007, 2006, 2005, l'épargne nette, d'une année sur l'autre, en fonction des projets, en fonction des investissements, elle n'est pas du tout la même. Et ce n'est pas parce que l'épargne nette s'effondre sur un an, sur 2 ans, après elle remonte, il faut donc la regarder sur 10 ans.

M BAILLARGEAT : c'est ce que j'ai fait, de 2008 à 2018. Ce sont les chiffres.

M le Maire : non, ce n'est pas ça que vous avez fait.

M BAILLARGEAT : dites moi, cela va m'intéresser.

M le Maire : écoutez moi 30 secondes.

M BAILLARGEAT : oui je vous écoute.

M le Maire : vous pouvez relire votre passage. Vous avez pris le chiffre de 2008 et celui de 2018 et vous dites il est dégradé. Ca, ça ne veut rien dire, c'est du vent. Par contre ce qui est intéressant, c'est de mettre au tableau, sur les 12 années, l'évolution de l'épargne nette. Mais après c'est un critère parmi d'autres. Vous parliez du fonctionnement, cela ne veut rien dire ce que vous avez dit. Cela dépend des services que nous amenons dans la ville, les transferts de charges de l'Etat vers les communes qui n'ont pas été compensés financièrement. Sur l'épargne nette, quand on perd 400 000 € de dotations, sous le mandat HOLLANDE, vous croyez que l'épargne nette va rester la même ?

M BAILLARGEAT : je l'ai dit. Vous n'avez pas bien écouté, vous n'avez pas voulu entendre.

M le Maire : vous avez dit tellement de choses, cela a duré quasiment un quart d'heure, moi je ne suis en capacité de tout noter. M BAILLARGEAT, vous n'avez jamais participé à une équipe majoritaire qui a géré une ville dans une époque de décroissance.

M BAILLARGEAT : c'est vrai.

M le Maire : ce n'est pas du tout le même exercice.

M BAILLARGEAT : je vous en donne acte.

M le Maire : et je dirais que ce que nous avons réussi à faire en période de décroissance relève d'une véritable prouesse et comme de nombreux élus dans ce pays. Ca vous pouvez le reconnaître.

M BAYLE : je voulais juste dire que nous avons travaillé de 2008 à 2018 dans un contexte où jamais les dotations n'avaient jamais été autant amputées, et que pour autant la ville avait été reprise avec un regain réel dans la gestion des bâtiments et que forcément quand on fait ce travail là, dans ce contexte là, on ne peut pas réussir aussi bien. Mais on peut être fier de ce que l'on a fait, l'image de la ville est meilleure, elle est beaucoup plus visitée qu'elle ne l'était, les gens s'y installent, viennent y habiter car il y fait bon vivre maintenant et on n'a pas fini d'investir. Le résultat est franchement positif.

Mme MERCHADOU : moi je ne pouvais pas laisser dire que la voirie est la parente pauvre du mandat. Moi je trouve que la voirie était une très, très vieille dame, quand je pense à des cités qui ont 70 ans, les cités populaires, apparues dans les années 60 où il n'y avait pas de trottoirs. Quand je pense à tous ces parkings au pied de la Citadelle boueux, où l'on s'embourbait, le petit parking blanc, la place du tribunal que je pratique régulièrement qui était véritablement une horreur, tout cela a été repris comme la place d'Armes. On ne voit pas tout ça mais c'est pour le quotidien des blayais. Quand on voit tout ce que l'on a fait on ne peut pas dire que la voirie est le parent pauvre du budget, des mandats. Elle n'a pas été oubliée. Année après année, on continuera à faire les trottoirs dans les cités qui ont été oubliées de même que le centre ville qui a été oublié également. Bien sûr on ne peut pas tout faire. Passer sept décennies sans se poser une question sur des réfections, cela me paraît extrêmement préjudiciable à une ville. Cela paraît comme une paralysie en matière de voirie.

M CARREAU : je voudrais, sans polémiquer, rappeler que les commissions des sports avant 2008 dans laquelle je siégeais, où déjà on envisageait de refaire la toiture du gymnase et rien ne se passait, et cela a duré des années et des années. Nous, nous avons mis 10 ans mais, nous l'avons fait.

M le Maire : on l'a fait exprès, c'est un choix.

M CARREAU : on arrive au bout. On a également refait le sol du gymnase, l'éclairage. Moi j'aimerais dans ma délégation apporter plus d'équipements mais il y a des choix qui doivent être faits.

M BAILLARGEAT : ce n'était pas le moyen âge.

M CARREAU : non ce n'était pas le moyen âge.

M BAILLARGEAT : il y a eu la salle de gym. On va arrêter de s'envoyer des choses à la face.

M CARREAU : tout le monde fait son étape.

M BAILLARGEAT : on est d'accord.

M le Maire : M BAILLARGEAT, ce qui est compliqué dans la vie c'est d'avoir été et d'être de nouveau. On ne peut pas ressurgir comme ça.

M BAILLARGEAT : vous étiez dans l'opposition et vous avez pris le pouvoir. C'est ce que je vous dis. Vous avez juridiquement raison. Vous êtes dans la majorité et nous dans l'opposition. On ne va pas se jeter à la face des choses de 1989 à 2008.

M le Maire : M BAILLARGEAT, le problème c'est le taux de crédibilité d'une personne quand elle s'exprime. Vous comprenez que vous, M BAILLARGEAT, quand nous sommes arrivés en 2008, l'éclairage du gymnase Titou Vallaeys venait d'être fait, il était tout neuf. Pour faire certainement des économies, vous avez acheté des espèces de luminaires d'éclairage de parking que vous avez fixés. Vous en aviez eu pour 15 000 €. Cela n'éclairait rien du tout, la moitié du terrain était éclairé. Que s'est-il passé quand nous sommes arrivés en 2008, il a fallu mettre 25 000 €. Résultat des courses : on a perdu 15 000 €.

M BAILLARGEAT : j'ai fait comme vous, j'ai étudié les dossiers et j'ai trouvé que cette proposition me paraissait la meilleure.

M le Maire : il n'y avait sûrement pas eu d'étude de faisabilité certainement.

M BAILLARGEAT : si.

M le Maire : non, car pour acheter des projecteurs de parking, excusez-moi mais il y a quand même un souci. Je le dis, on va le faire une fois et j'espère que cela sera la dernière ce soir mais pour que vous sachiez bien que l'on se connaît bien et votre taux de crédibilité dans vos déclarations n'est forcément pas très élevée car vous n'avez pas particulièrement brillé quand vous étiez au conseil.

M BAILLARGEAT : ça c'est votre avis. Je ne parle pas de 2008 ou de 1989.

M le Maire : vous n'avez pas brillé.

M BAILLARGEAT : j'ai vu M RIMARK quand il présentait le ratio il était quand même un peu inquiet si nous arrivions à cette situation là. Nous sommes dans un débat budgétaire. Cette déclaration repose sur ce que vous nous avez présenté, point barre. Si au budget vous ne nous présentez pas un emprunt à 1 200 000 je reverrai ma position.

M le Maire : vous aurez peut être un emprunt à 1 200 000 avec un ratio correct.

M BAILLARGEAT : ça il faudra le démontrer.

M le Maire : écoutez, vous verrez.

*L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 21 h 50*

**Ce compte rendu pourra faire l'objet de modifications lors de la prochaine séance.**